



CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE

PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE

8^e Session – 2022-2023

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Présentation

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage est le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage : naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe. En prenant en compte la valeur des paysages, avec ses composantes naturelles et humaines, le Conseil de l'Europe, reconnaît que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien.

L'article 11 de la Convention institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe. La Résolution [CM/Res\(2008\)3](#) sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008 lors de la 1018^e réunion des Délégués des Ministres, rappelle que l'article 11 de la Convention institue le Prix et que celui-ci s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable.

Ouvert aux Parties à la Convention, le Prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Il vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention. Le Prix est décerné tous les deux ans et les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Lors de sa réunion tenue à Strasbourg les 28-29 avril 2008, le Comité directeur du patrimoine et du paysage (CDPATEP) a demandé à ses membres de faire parvenir les dossiers de candidature au Secrétariat du Conseil de l'Europe par la voie des Représentations permanentes des Parties à la Convention.

Chaque Etat partie à la Convention est ainsi invité à envoyer par la poste au Secrétariat général du Conseil de l'Europe (Convention du paysage du Conseil de l'Europe), avant le 31 janvier 2023, par la voie de sa Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe, un formulaire de candidature complété en format papier, ainsi qu'une copie numérique sur une clé USB du formulaire et du matériel complémentaire.

*

Veillez noter que :

- la participation au Prix du paysage du Conseil de l'Europe est seulement ouverte aux collectivités locales et régionales, à leurs groupements, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, comme indiqué dans l'article 2 de l'annexe à la Résolution [CM/Res \(2008\)3](#) ;*
- le dossier de candidature doit être présenté dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais) ;*
- le matériel remis doit être libre de droits pour son utilisation par le Conseil de l'Europe en vue de la communication sur la promotion du Prix ou de toute autre publication ou action liée à la Convention. Le Conseil de l'Europe s'engage à mentionner le nom des auteurs ;*
- les dossiers incomplets ou ne respectant pas le règlement ne seront pas admis à concourir.*

Pour plus de détails, consulter la rubrique du portail internet du Conseil de l'Europe consacrée au Prix du paysage, à l'adresse suivante :

[Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage / Site web officiel \(coe.int\)](#)
[Council of Europe Landscape Convention / Official website \(coe.int\)](#)

*

I. ETAT CONCERNE ET CANDIDAT

1. Etat	Suisse
Représenté par	M. Gilles Rudaz
<i>Adresse :</i>	Office fédéral de l'environnement OFEV Division Biodiversité et Paysage 3003 Berne Suisse
<i>Téléphone :</i>	+41 58 462 9385
<i>Courriel :</i>	gilles.rudaz@bafu.admin.ch
2. Candidat	Association du Musée valaisan des Bisses (AMVB) & Association des Bisses du Valais (ABV)
<i>Nom de ou des autorité(s) locale(s), régionale(s) ou de la (des) ONG(s)</i>	
Représenté par	M. Gaëtan Morard
<i>Adresse :</i>	Musée valaisan des Bisses Rue du Pissieu 1 1966 Ayent
<i>Téléphone :</i>	+41 78 754 90 53
<i>Courriel :</i>	gaetan.morard@musee-des-bisses.ch

II. PRESENTATION DU PROJET

3. Nom du Project

Les paysages irrigués par les canaux d'irrigation traditionnels du Valais (bisses)

4. Localisation du Project

Canton du Valais, Suisse

5. Résumé du Project (10-12 lignes)

Depuis le Moyen Âge, les habitants du canton du Valais ont dû faire face à des problèmes de gestion de l'eau (manques ou excès). De ces problèmes est née l'aventure des bisses valaisans, canaux d'irrigation traditionnels qui servent à amener l'eau des glaciers vers les coteaux.

Avec plus de 600 ans d'histoire, les bisses sont devenus un symbole du patrimoine valaisan, toujours utilisés pour irriguer les 75% de surfaces agricoles du Canton. En plus de cette fonction agricole, les bisses multiplient les usages : touristiques, environnementaux, patrimoniaux, énergétiques... Ils représentent la multifonctionnalité de la ressource eau et leur multiusage par des acteurs diversifiés.

Les bisses sont à la fois des éléments techniques dans le paysage avec des retenues d'eau, canaux de répartitions, prairies et systèmes d'irrigation et des éléments sociaux avec des communautés qui se transmettent des savoir-faire multiséculaires dont certains ont peu changé depuis le Moyen-âge.

Au 21^e siècle, les bisses sont porteurs d'espoirs et de craintes face aux changements climatiques. Le système des consortages et les savoir-faire liés à l'irrigation traditionnelle méritent une attention particulière et une protection. En plus du dossier d'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO (en cours pour fin 2023), une reconnaissance comme paysage de l'année permettrait de rendre visibles les enjeux sous-jacents aux bisses et les magnifiques paysages qui découlent de cette histoire et de favoriser leurs protections et la transmission à un large public.

6. **Photo représentant le Projet** (*en haute définition – JPEG 350 dpi*) et nom de l'auteur de la photo svp



Bisse d'Heido – photo : Armand Dussex

7. **Site internet sur le Projet** (*si existe*)

<https://bisses-valais.ch>

III. CONTENU DU PROJET

8. **Début du Projet** mois année
*La réalisation doit être
achevée au moins depuis trois ans*

9. **Partenaires**

10. **Organismes de
financement**

11. Principaux objectifs du Projet

Les bisses valaisans et les paysages irrigués remplissent cinq fonctions :

Agriculture

Avec presque 200 canaux reconnus d'utilité agricole, les bisses valaisans permettent l'irrigation de la majorité des terres cultivées du canton (75%). Vignes, prairies, vergers et cultures céréalières principalement, l'eau des bisses contribue à la prospérité agricole du Valais depuis plus de 600 ans. Le climat du Valais et sa topographie l'imposent, avec beaucoup d'ensoleillement, du foehn, des réserves d'eau sous forme de glaces en hiver et très peu de précipitations en été. Ainsi, le Valais est un des seuls endroits de Suisse qui arrose son vignoble. Sans bisses, les prairies seraient restées jaunes, les vaches maigres et le canton n'aurait pas de fromage, donc pas de raclette, symbole de l'identité valaisanne ! L'irrigation dès le Moyen-âge a permis un développement économique rurale des régions de montagne. Dans certains cas, l'irrigation traditionnelle est toujours pratiquée (par ruissellement), dans d'autres cas par aspersion et le vignoble se transforme pour intégrer le goutte à goutte.

Sécurité en eau – gestion de la ressource

La disponibilité de la ressource de l'eau, primordiale pour les habitants de nos régions de montagne, revêt également une composante sociale. En effet, depuis leur construction, les bisses valaisans sont gérés collectivement et font face à plusieurs défis communs : qualité de l'eau (pollution), stockage de la ressource, répartition de l'eau entre les différents utilisateurs. Cette gestion collective s'est traditionnellement effectuée au sein des consortages, qui sont des associations de co-propriétaires. Ces consortages ont pour but la

gestion et l'entretien du canal ainsi que la distribution et la répartition de l'eau. Il existe des rituels qui ont peu changé depuis 600 ans comme la mise en eau annuelle des canaux, les assemblées générales de consortages ou l'entretien par les gardes du bisse. Ils permettent la rencontre entre des populations autochtones et des nouveaux arrivants et également entre générations. En plus de l'irrigation, les bisses servent également de réserve hydrique en cas d'incendie, en favorisant un effet de barrière humide et de stockage de l'eau dans les étangs longeant son parcours. En terme de sécurité, il faut aussi mentionner le rôle des bisses, en cas de fortes précipitations qui permettent de décharger les rivières en crues et d'ainsi mieux répartir l'eau sur le territoire pour éviter des débordements et des dommages matériels.

Tourisme

Les bisses constituent un atout économique indirect indéniable en faveur du tourisme doux et de l'agrotourisme. De plus, ils servent de support promotionnel pour l'image du Valais à l'extérieur et le long des bisses, des parcours didactiques permettent de découvrir le riche patrimoine culturel et naturel du Canton. En effet, avec près de 1'000km de randonnées, les bisses valaisans offrent des promenades variées le long des chemins qui bordent le canal à ciel ouvert. Leur accès facile, la pente faible et la présence de paysages diversifiés ont fait des bisses des chemins de randonnée prisés par les locaux et les touristes. Ils sont ainsi énormément pratiqués par les valaisans et par les touristes suisses ou étrangers. Ils s'intègrent dans des offres d'agro tourisme plus largement avec la mise en valeur de produits du terroir (raclette, et d'infrastructures patrimoniales (murs en pierre sèche, moulins, guérites de vigne,...))

Patrimoine

Attestés dès le XIIIe siècle, les bisses valaisans ont nécessité une somme d'ingéniosité technique pour amener l'eau des glaciers jusqu'aux côtes et la plaine. Les techniques de construction (bois, pierre), d'étanchéification du canal et d'optimisation du parcours ont enrichi le patrimoine valaisan par la présence matérielle de ses constructions dans le paysage, mais également le patrimoine immatériel avec la transmission de ses connaissances techniques et sociales. Les différents éléments de structures physiques sont régulièrement entretenus ou remis en état afin de valoriser les savoir faire autour des techniques de construction (boutsets chéneaux, marteau du garde, tretschorb,...). De plus, le mode de gestion collective de l'eau en consortage fait également partie de notre patrimoine et est reconnu par le canton. Ce mode de gestion et ces techniques d'irrigation font que les consortages de bisses valaisans ont participé au dépôt d'une candidature internationale au patrimoine immatériel de l'UNESCO sur l'irrigation traditionnelle en Europe. Les bisses ont une énorme importance symbolique pour les Valaisans, ils sont régulièrement mis en avant lors de la promotion du Valais, ils ont été présents à l'exposition universelle de Milan en 2015 ainsi qu'en 1964 à

Lausanne. Ils font régulièrement la une des médias (plus de 300 articles et reportages sur les bisses). Ils font partie de l'inconscient collectif des valaisans et symbolisent les cultures montagnardes de la vache et du vin.

Environnement

Enfin, la dernière fonction, non négligeable, des bisses est environnementale. La présence de canaux à ciel ouvert et non bétonnés offre des structures favorables à la biodiversité (des habitats). Les pertes d'eau du bisse, par évaporation ou infiltration dans le sol, permettent la

présence de biotopes plus humides dans les environs du canal. Les bisses participent au petit cycle de l'eau grâce aux pertes sur le parcours et permettent à une biodiversité spécifique d'exister. Ils permettent également à la faune sauvage de s'abreuver (trame bleue). De plus, le choix des techniques d'irrigation (goutte à goutte, aspersion et ruissellement) apporte des différences notables dans la biodiversité des prairies et milieux agricoles favorisant la présence ou au contraire faisant disparaître certaines espèces. L'irrigation par gravitation est garante de paysages ruraux traditionnels diversifiés et favorise une agriculture durable.

12. Résultats obtenus

La présence de canaux d'irrigation sur une grande partie du territoire valaisan a fortement impacté le paysage. Les bisses principaux traversent horizontalement les coteaux valaisans et descendent progressivement des glaciers jusqu'en plaine. Ils amènent avec eux l'eau et traversent les différents étages de la végétation (alpage, forêt, zone d'habitations, zone de cultures). Le long des bisses se trouvent des écluses et des torrents, des réservoirs et des étangs ainsi que des canaux secondaires qui témoignent la complexité d'un système d'irrigation quadrillant le paysage valaisan pour répartir au mieux la ressource eau.

Les techniques d'irrigation et les choix de cultures transforment également le paysage et offrent un tableau diversifié dans lequel se retrouvent les vignes en terrasses, les prairies humides et les cultures céréalières. Les bisses enrichissent le paysage valaisan en offrant une diversité de situations qui est permise par l'apport d'eau et de limon dans une région traditionnellement sèche.

Actuellement, le système de bisses valaisans est une tradition vivante dont on pourrait s'inspirer pour faire face aux défis de l'avenir liés aux changements climatiques et aux évolutions sociales et économiques. Il s'agit de transmission de techniques sans technologie, de gestion en commun de la ressource eau et de valorisation des ressources locales et paysagères. Les deux mots clés autour des bisses sont la multifonctionnalité de ces structures et les multi-acteurs qui représentent la diversité sociale de ce système.

IV. RESPECT DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX

13. Développement territorial durable

Le projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable ?

Contribue-t-il au renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques du paysage ? De quelle façon ?

Est-il parvenu à s'opposer ou à remédier à des dégradations de l'environnement ou à des nuisances en milieu urbain ? De quelle façon ?

Les bisses valaisans s'inscrivent dans une politique de développement durable en tant que système d'irrigation traditionnelle. L'irrigation traditionnelle est définie comme l'usage stratégique de la gravité et de canaux amenant l'eau d'une source (glacier, rivière, torrent) à une zone de culture. Les bisses valaisans sont un système d'irrigation traditionnelle, car ils ne nécessitent pas d'énergie fossile pour fonctionner, leur bon fonctionnement repose intégralement sur l'usage stratégique de la gravité.

De plus, l'expérience des consortages de bisses du Moyen Âge à aujourd'hui témoigne du bon fonctionnement d'une gestion collective de la ressource dans un organisme solidaire et normé. Les consortages offrent un modèle résilient de gestion rationnelle d'une ressource telle que l'eau sans l'implication directe d'entreprises privées ou de pouvoirs publics. Cette autonomie dans la gestion de la ressource, mais également dans la résolution des conflits entre usagers, fait des consortages de bisses un exemple de développement durable dans lequel les usagers de l'eau sont les acteurs décisionnels de leur propre utilisation de la ressource.

Par son image symbolique et son importance dans la prospérité agricole du canton, ainsi que ses diverses fonctions environnementales, sécuritaires et touristiques, les bisses valaisans et leurs paysages irrigués contribuent au renforcement des valeurs environnementales, sociales et économiques, culturelles et esthétiques du paysage. D'ailleurs, l'image du grand bisse d'Ayent a été utilisée pour figurer sur les billets de 100 CHF, afin de thématiser l'eau et la tradition humanitaire de la Suisse.

Durant la seconde moitié du XXe siècle, les bisses valaisans ont dû faire face à une mise sous tuyaux des canaux d'irrigation dans un double souci de rentabilisation de l'arrosage et d'une diminution de personnes travaillant dans l'agriculture. Certains de ces canaux ont été mis sous tuyaux, mais la majorité des bisses ont pu demeurer des canaux à ciels ouverts et ainsi contribuer à un enrichissement de la biodiversité. Il existe pour l'heure peu d'études scientifiques qui quantifient la contribution des bisses à la biodiversité. Nous pouvons toutefois relever les travaux prometteurs d'Andréa Savoy sur les macros invertébrées dans les bisses. Le canal à ciel ouvert favoriserait cette faune et offrirait également une température de l'eau moindre que dans les rivières d'origines des macros invertébrées. La capacité du canal à refroidir l'eau d'une rivière pourrait s'avérer être une fonction capitale du bisse face au réchauffement climatique dans les années à venir.

Pour faire face aux défis de l'avenir tant environnementaux que sociaux, les bisses peuvent servir de source d'inspiration. Dans ce contexte de pression accrue sur la ressource, la réintroduction de tours d'eau par secteurs ou la limitation temporaire de l'utilisation pour certains usages pourrait contribuer à mieux réguler l'accès à l'eau. En 2003 et en 2015, des

tours d'eau ont été introduits dans certaines communes, lors d'épisodes caniculaires. Les futurs consortages seront différents de ceux du passé, car ils ne sont pas du folklore, figé dans le temps, mais des entités actives qui s'adaptent aux évolutions et changements.

L'échelle du bassin versant comprend une multitude d'acteurs et des droits variés et peut amener des tensions entre acteurs économiques, touristiques et environnementaux. Les acteurs des bisses sont sur le terrain et en lien avec ces multiples acteurs. Ils peuvent également jouer un rôle pour appuyer les acteurs étatiques, par exemple en matière de protection de l'eau. Ils constituent des relais potentiels auprès des usagers afin de les sensibiliser à l'une ou l'autre thématique. Un consortage qui fonctionne et gère à satisfaction un réseau d'irrigation permet aux autorités d'éviter des coûts de maintenance.

Les modes de gestion communautaire contribuent à faire des usagers des acteurs dans la gestion de la ressource. Cette implication tant au niveau décisionnel que fonctionnel permet d'inclure les usagers et de répondre au mieux à leurs besoins et les acteurs usagers sont certainement les plus à même de comprendre et de répondre à leurs besoins.

Certains consortages peuvent continuer à compter sur le soutien, notamment financier, des détenteurs de droits d'eau même lorsque ceux-ci n'en font plus directement usage.

En conclusion, il faut également rajouter les rôles des institutions qui vont permettre de soutenir, de coordonner ou encore de rendre visible ces enjeux et la transmission de ce patrimoine. On peut citer le Musée valaisan des Bisses, mais également l'Association des Bisses du Valais, certains services de l'État du Valais ou encore la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP).

14. Exemplarité

Le projet peut-il être considéré comme exemplaire ? Pourquoi ?

Quelles bonnes pratiques a-t-il permis de mettre en œuvre ?

Les bisses valaisans peuvent être considérés comme exemplaires pour leur longévité à travers l'histoire du Valais et leur constante évolution et adaptation depuis le Moyen Âge. Ils ont traversé plusieurs époques politiques et environnementales tout en s'adaptant aux différents contextes et en cumulant les fonctions. Aujourd'hui, les bisses valaisans et leurs gestionnaires, les consortages, sont intégrés au système juridico-politique moderne. Les bisses valaisans sont subventionnés par le canton du Valais lors d'importants travaux de rénovation et des bisses sont toujours construits de nos jours ou remis en fonction comme le bisse de Saint-Luc par exemple. Les bisses prouvent la nécessité immémoriale de l'eau pour le bon fonctionnement de la société. Ces canaux à ciel ouvert sont des exemples de développement durable tant par leur gestion collective historique que par leur fonctionnement gravitaire ne nécessitant pas d'énergie fossile.

Les techniques d'irrigation et les paysages irrigués ont également évolué au cours des siècles. Aujourd'hui, le vignoble valaisan est de plus en plus irrigué par goutte-à-goutte pour économiser l'eau au mieux. On recommence également à pratiquer l'irrigation par ruissellement, car elle est favorable à la biodiversité des prairies. Ces bonnes pratiques déterminées par la nécessité d'éviter le gaspillage permettent de sensibiliser la population à un usage rationnel de l'eau, qui soit à la fois favorable à nos sociétés humaines, mais également à la préservation de l'environnement.

Les bisses sont les témoins d'une gestion rationnelle de l'eau entre des multiacteurs et des multiusages et continuent de remplir des tâches essentielles pour la société valaisanne. De bonnes pratiques tel que l'écoute et le dialogue autour de la gestion d'une ressource, la

priorité des usages et le partage sont au centre des pratiques inspirantes.

Une région valaisanne irriguée par les bisses – *Le paysage de pentes irriguées par ruissellement des coteaux ensoleillés du Haut-Valais* – s’est vue attribuer en 2020 le « Prix du paysage suisse de l’année ». Cette distinction, attribuée par la Fondation suisse pour la protection et l’aménagement du paysage, permet de communiquer sur les valeurs des paysages suisses, d’informer sur les dangers qui les menacent et d’honorer l’engagement local en faveur de l’aménagement du paysage. La distinction 2020 célèbre ainsi un paysage d’irrigation exceptionnel.

15. Participation du public

Le projet encourage-t-il activement la participation du public au processus décisionnel ? De quelle façon ?

Le projet cadre-t-il avec les politiques plus vastes mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales ?

Les consortages permettent un dialogue entre les utilisateurs de la ressource, les visiteurs et les institutions publiques et privées.

Différents publics « utilisent » ces canaux et sont ainsi sensibilisés aux enjeux de protection de la ressource et du patrimoine que ce soit à travers des panneaux didactiques, des ouvrages ou des rencontres sur le terrain : les touristes suisses et étrangers, les classes d’écoles, les randonneurs...

Plusieurs évènements sont devenus des rituels très prisés comme les mises en eau des bisses ou l’entretien collectif qui permettent à des acteurs de provenances très diverses de participer aux travaux séculaires et ainsi de transmettre ce patrimoine.

Le Canton du Valais s’est doté d’un plan eau qui correspond tout à fait aux réalités des bisses (multiusages, dialogue, économie d’eau,...) et dans une plus large mesure, également aux plans d’intentions autour de l’eau de la Confédération et de l’UE. Les institutions, tels que le Musée des bisses, servent également de relais entre le public au sens large et les acteurs des bisses.

16. Sensibilisation

Le projet accroît-il la sensibilisation du public à la valeur des paysages sous l'angle du développement humain, de la consolidation de l'identité ou du bien-être individuel et collectif ? De quelle façon ?

Les bisses valaisans ont commencé à intéresser les scientifiques dès les années 1930, mais c'est véritablement dans les années 80-90 que des recherches ont été organisées. La création d'un musée valaisan des bisses il y a 10 ans a permis d'institutionnaliser les bisses et l'irrigation traditionnelle. L'existence d'un musée permet de sensibiliser le public à l'importance de ces canaux d'irrigation pour le Valais, mais également leur impact dans la valorisation du paysage rural alpin.

Le travail du Musée valaisan des bisses offre la possibilité de sensibiliser les randonneurs sur les bisses à l'intérieur du musée dans une exposition permanente et des expositions temporaires, mais également à l'extérieur, sur les bisses au moyen de panneaux didactiques, de travail d'informations sur les réseaux sociaux, de collaboration avec les offices du tourisme afin d'apprendre et de transmettre l'enseignement autour des canaux à ciel ouvert et leur importance, ancienne et actuelle, à la richesse du canton du Valais.

Comme nous l'avons mentionné, ce travail de sensibilisation a connu un succès inattendu avec le choix de la Banque nationale suisse de représenter un bisse sur le nouveau billet de 100 CHF, coupure la plus utilisée en Suisse. La symbolique du bisse valaisan sur un billet mettant en avant l'eau et la tradition humanitaire helvétique est un atout considérable pour offrir à la population un récit collectif sur l'usage de l'eau et son importance. De plus, le Musée valaisan des bisses et les consortages de bisses ont participé au dépôt d'une candidature au patrimoine immatériel de l'UNESCO pour l'irrigation traditionnelle en Europe. Cette participation en collaboration avec l'Office fédéral de la culture et le Canton du Valais a permis des synergies entre différents acteurs intéressés à la sensibilisation du public. Une reconnaissance internationale des bisses valaisans et de leurs paysages irrigués serait un formidable outil de sensibilisation et d'encouragement pour les consortages à transmettre ce patrimoine aux générations futures dans un moment charnière de notre histoire face aux défis induits par le réchauffement climatique.

V. MATERIEL COMPLEMENTAIRE

La version papier du présent formulaire d'inscription, accompagnée d'une copie du matériel numérique sur clé USB, devrait être adressée par voie postale à l'adresse suivante :

*Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage
8^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
F - 67075 STRASBOURG, Cedex*

- Texte (20 pages max.) : *Article « Les bisses du Valais » et Dossier sur les fonctions des bisses*
- Photos (10 max.) : *Bisse d'Heido – photo : Armand Dussex*
- Vidéo (15 mn max.) : *MVB Bisses Valais*

* * *